

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBOUSSOLS-MARCEVOL

Jeudi 6 avril 2023

Présents : Fernand CABEZA, Bernard ALBERT, Jean CARMIER, Christian-Frédéric DÉAUX, Chrystelle COMBES, Galdric MONTANOLA, Sandra GENESTE, Stéphane ROBERT, Annick HANOSSET.

Procurations : Olivier ROUCHE a donné sa procuration à Fernand CABEZA, Léo ETIENNE a donné procuration à Jean CARMIER.

Monsieur le Maire nomme Annick HANOSSET en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

En outre, participe à la réunion Christophe DELSENY, Secrétaire de Mairie.

A-Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars 2023.

Approuvé à l'unanimité.

B-Vote du Compte de Gestion de l'année 2022.

Monsieur Jean Carmier, Adjoint aux finances montre et récapitule les documents en sa possession.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 066031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PRADES

ETABLISSEMENT : COMMUNE D ARBOUSSOLS -
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2022

80100 - COMMUNE D ARBOUSSOLS -

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal			86 486,13		-21 839,22
Investissement	-108 325,35		72 749,41		84 154,71
Fonctionnement	74 469,83	63 064,53	159 235,54		62 315,49
TOTAL I	-33 855,52	63 064,53			
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III			159 235,54		62 315,49
TOTAL I + II + III	-33 855,52	63 064,53			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 066031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PRADES

ETABLISSEMENT : COMMUNE D ARBOUSSOLS -
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

80100 - COMMUNE D ARBOUSSOLS -

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	539 627,17	203 339,30	742 966,47
Titres de recette émis (b)	373 162,42	213 525,68	586 688,10
Réductions de titres (c)	0,00	66,00	66,00
Recettes nettes (d = b - c)	373 162,42	213 459,68	586 622,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	539 627,17	203 339,30	742 966,47
Mandats émis (f)	294 162,97	140 710,27	434 873,24
Annulations de mandats (g)	7 486,68	0,00	7 486,68
Dépenses nettes (h = f - g)	286 676,29	140 710,27	427 386,56
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	86 486,13	72 749,41	159 235,54
(h - d) Déficit			

C-Vote du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire sort de la salle le temps du vote. Monsieur Jean Carmier, Adjoint aux finances présente le Compte Administratif 2022 de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

COMMUNE D'ARBOUSSOLS - COMMUNE D'ARBOUSSOLS - CA - 2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	427 386,56	586 622,10	-96 920,05	A1	62 315,49
Investissement	286 676,29	373 162,42	-108 325,35	A2	-21 839,22
Dont 1068		63 064,53			
Fonctionnement	140 710,27	213 459,68	11 405,30	A3	84 154,71

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)		
TOTAL des RAR	I + II 17 615,24	III + IV 0,00	B1		-17 615,24
Investissement	I 17 615,24	III 0,00	B2		-17 615,24
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	44 700,25
Investissement	A2 + B2	-39 454,46
Fonctionnement	A3 + B3	84 154,71

COMMUNE D'ARBOUSSOLS - COMMUNE D'ARBOUSSOLS - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	140 710,27	G	213 459,68
	Section d'investissement	B	286 676,29	H	373 162,42
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	11 405,30
	Report en section d'investissement (001)	D	108 325,35	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	535 711,91	= G + H + I + J	598 027,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	17 615,24	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	17 615,24	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	140 710,27	= G + I + K	224 864,98
	Section d'investissement	= B + D + F	412 616,88	= H + J + L	373 162,42
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	553 327,15	= G + H + I + J + K + L	598 027,40

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

D-Vote de l'Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022.

COMMUNE D'ARBOUSSOLS
 DELIBERATION DU 6 AVRIL 2023

020/23

Concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022

Le conseil municipal d'ARBOUSSOLS réuni sous la présidence de Monsieur Fernand CABEZA, Maire D'ARBOUSSOLS.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

REÇU LE
 07 AVR. 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 108 325,35 €		86 486,13 €	Dépenses 17 615,24 €	-17615,24 €	- 39 454,46 €
FONCT	74 469,83 €	63 064,53 €	72 749,41 €	Recettes		84 154,71 €
					Le 001 étant de - 21 839,22 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	84 154,71 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	39 454,46 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	44 700,25 €
Total affecté au c/1068 :	39 454,46 €
DEFICIT GLOBEL CUMULE AU	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait à Arboussols,
 Le 6 avril 2023

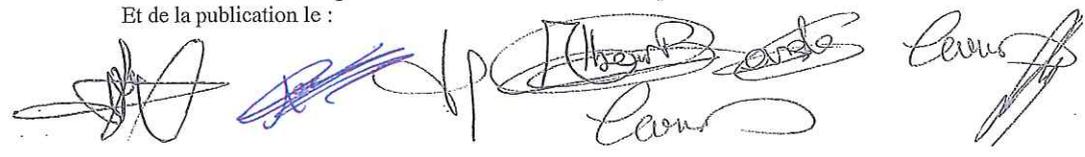
délibéré par le conseil municipal
 Le 6 avril 2023


 Le Maire
 F. CABEZA

Nombre de membres en exercice : 11
 Présents : 0
 Suffrages exprimés : 11
 Abs : 0
 Pour : 11
 Contre : 0

Date de la convocation : 31/03/2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :
 Et de la publication le :



E- Vote du Budget Primitif 2023

Adopté à l'unanimité

COMMUNE D'ARBOUSSOLS - COMMUNE D'ARBOUSSOLS - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	211 291,52	274 356,05
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	85 010,30	130 271,12
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 108 325,35	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	404 627,17	404 627,17
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	203 339,30	191 934,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 11 405,30
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	203 339,30	203 339,30
	TOTAL DU BUDGET (4)	607 966,47	607 966,47

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

F-Vote pour l'octroi de subventions aux associations de la commune pour l'année 2023

Madame Sandra GENESTE, Madame Chrystelle COMBES, Monsieur Jean CARMIER sortent de la salle durant le vote concernant leurs associations respectives.

Adopté à l'unanimité moins 3 voix.

G-Vote pour la Médiation Préalable Obligatoire assurée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Adopté à l'unanimité.

H-Vote pour la fin à titre gracieux de la Convention de location de la Cave Coopérative à Monsieur Clément DURON au 30 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

I-Vote pour le renouvellement de la Convention juridique annuelle entre la commune et Maître Frédéric BONNET, Avocat, inscrit au Barreau des Pyrénées-Orientales.

Adopté à l'unanimité.

J-Vote pour la procédure de Bien Vacant Sans Maître parcelle C243- Prise de possession.

Adopté à l'unanimité.

K-Vote pour la procédure de Bien Vacant Sans Maître parcelle D67- Prise de possession.

Adopté à l'unanimité.

L-Questions diverses.

Monsieur le Maire explique qu'un référent en contact avec la Sous-Préfecture est souhaité dans chaque commune concernant l'eau.

Madame Annick HANOSSET se propose, Monsieur le Maire accepte.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal à 20h00